

17/02/2023

NOTE DE
PRESENTATION
SYNTHETIQUE
DES COMPTES
ADMINISTRATIFS
2022

Conseil Municipal
du 17 mars 2023

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Ville de
Wissembourg

Auteur de la note : service des finances de la ville de Wissembourg (M. WITWICKI)
Note disponible sur simple demande adressée au service des finances
Sources : CA 2016 – CA 2022 (budget principal et budgets annexes)

Sommaire

BUDGET VILLE	3
I. CADRE GENERAL DU COMPTE ADMINISTRATIF	3
II. SECTION DE FONCTIONNEMENT	4
1. Recettes réelles	4
2. Dépenses réelles	6
III. L'AUTOFINANCEMENT	9
IV. SECTION D'INVESTISSEMENT	10
V. L'ENDETTEMENT	12
1. Evolution rétrospective de la dette	12
2. Capacité de désendettement	13
BUDGET EAU	14
I. CADRE GENERAL DU COMPTE ADMINISTRATIF	14
II. SECTION D'EXPLOITATION	14
1. Recettes réelles	14
2. Dépenses réelles	15
III. L'AUTOFINANCEMENT	16
IV. SECTION D'INVESTISSEMENT	17
V. L'ENDETTEMENT	17
1. Evolution rétrospective de la dette	17
2. Capacité de désendettement	17
BUDGET LA NEF – GESTION DES SPECTACLES	18
I. SECTION DE FONCTIONNEMENT	18
1. Recettes réelles	18
2. Dépenses réelles	20
II. SECTION D'INVESTISSEMENT	21
BUDGET LOTISSEMENT GUMBERLE	21
BUDGET ZONE D'AMENAGEMENT DE LA PEPINIERE	22
BUDGET LOTISSEMENT DES QUATRE VENTS	22
BUDGET QUARTIER STEINBAECHEL	23

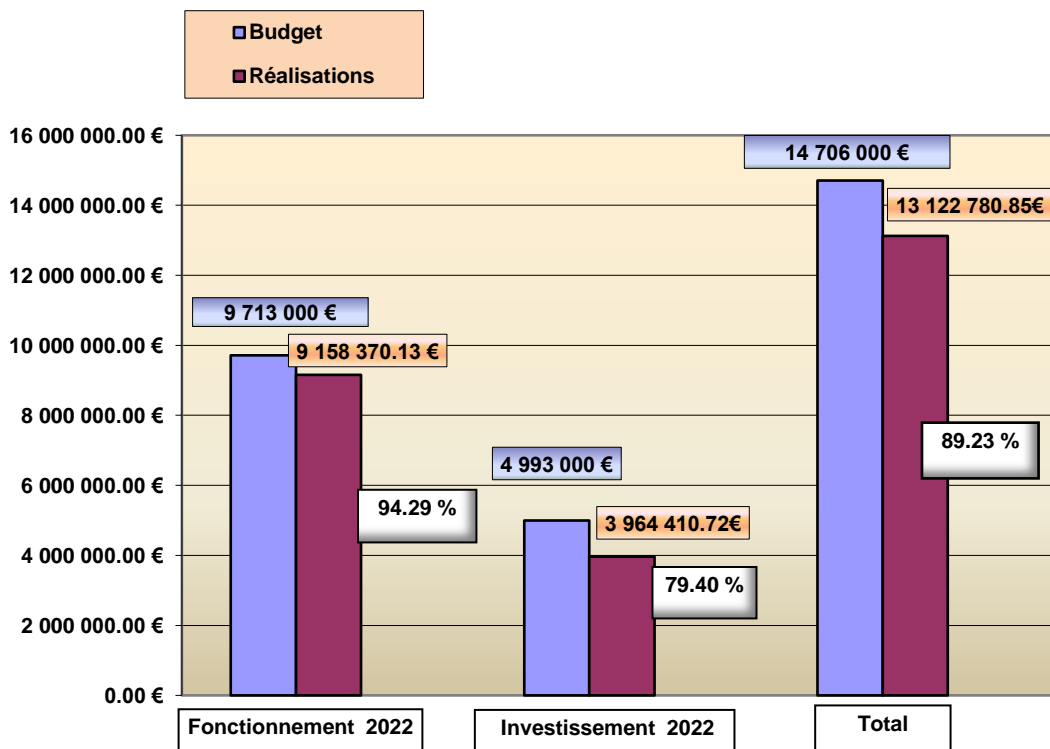
BUDGET VILLE

I. CADRE GENERAL DU COMPTE ADMINISTRATIF

Le compte administratif dresse le bilan des dépenses (mandats) et des recettes (titres) effectuées par la collectivité sur un exercice donné. Il permet notamment d'apprécier la réalisation et la gestion effective du budget voté et constitue un arrêté des comptes de l'ordonnateur.

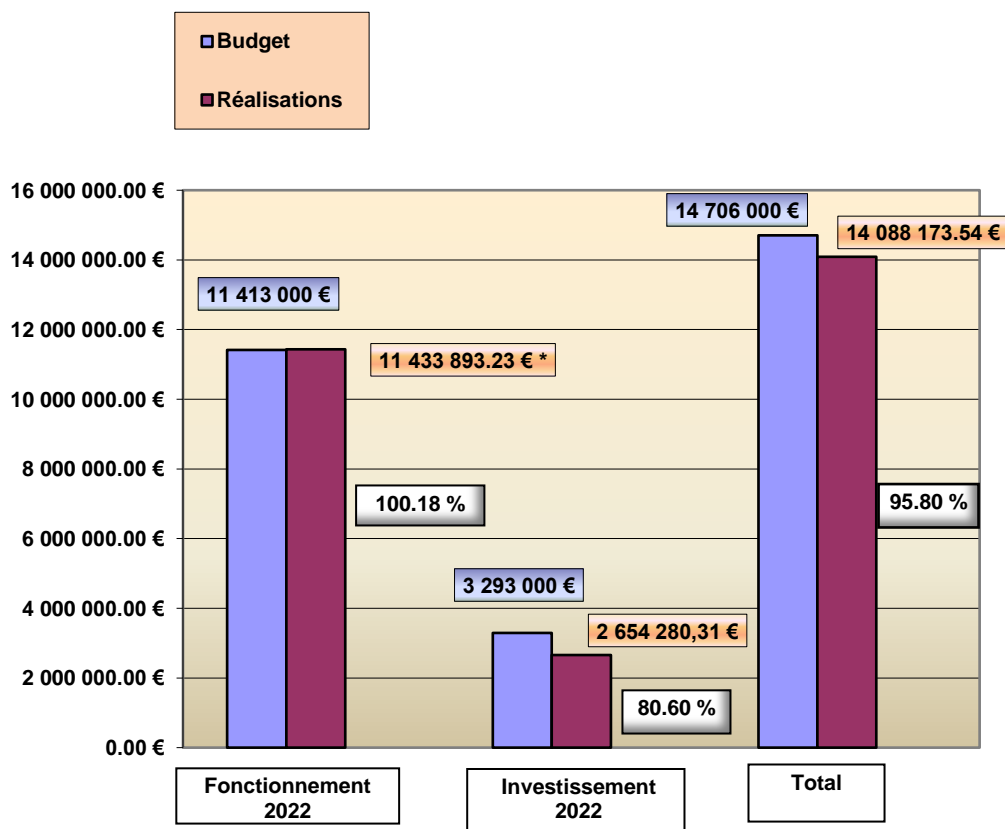
Au niveau des dépenses réelles, le budget 2022 a été réalisé à 89,23 %.

Voici un graphique retraçant ce taux de réalisation pour l'exercice 2022 :



Au niveau des recettes réelles, le budget 2022 a été réalisé à 95,80 %.

Voici un graphique retraçant ce taux de réalisation pour l'exercice 2022 :



* en retraitant les recettes liées aux cessions immobilières

L'exercice 2022 se clôture avec un excédent de fonctionnement au 31/12/2022 de 1 686 773,45 €. Compte tenu du solde d'exécution d'investissement 2022 (- 705 274,76 €) et du solde des crédits reportés en 2023 (- 431 000 €), l'excédent de fonctionnement réel disponible au 31/12/2022 pour l'exercice 2023 s'élève à 550 498,69 €.

En retraitant le montant des cessions immobilières (16 106 €), l'autofinancement brut dégagé de la section de fonctionnement sur l'exercice 2022 (hors excédent reporté) s'élève à 1 803 747,44 €.

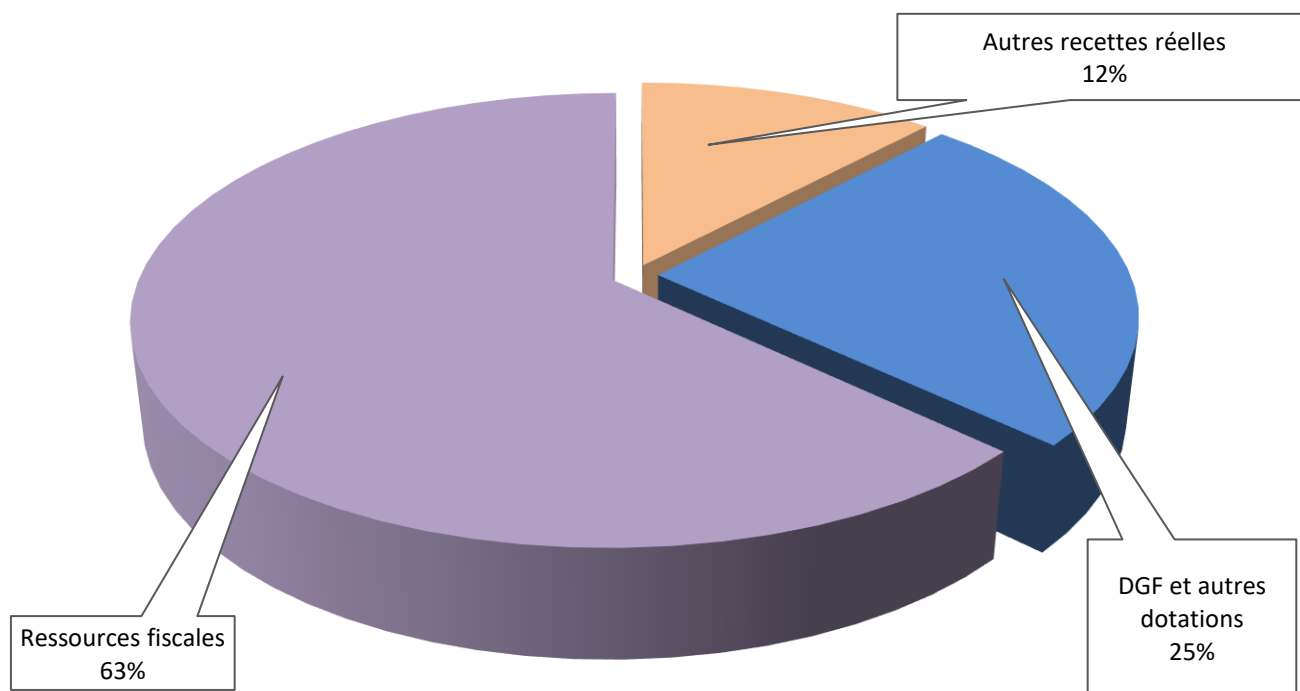
Cet autofinancement est en baisse de 5,10 % par rapport à celui de 2021 (- 96 855,99 €).

II. SECTION DE FONCTIONNEMENT

1. Recettes réelles

Ces recettes réelles sont principalement constituées par les ressources fiscales (impôts et taxes), les dotations et participations ainsi que les autres recettes réelles (produits des services et domaines, autres produits de gestion courante, ...).

Voici la structure des recettes réelles de fonctionnement pour l'exercice 2022 (hors cessions immobilières) :



Le montant total de ces recettes réelles (hors cessions immobilières) s'élève à 10 962 117,57 € pour l'exercice 2022.

Voici un tableau récapitulatif retraçant l'évolution de ces recettes sur les sept dernières années :

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Recettes fiscales	6 865 702.47 €	7 120 271.55 €	7 225 081.30 €	7 222 480.64 €	7 271 394.82 €	6 533 493.15 €	6 879 193.17 €
Dotations et participations	2 132 324.75 €	2 145 047.05 €	1 943 696.33 €	1 821 154.48 €	1 817 395.92 €	2 756 497.23 €	2 760 334.45 €
Autres recettes réelles	1 300 551.62 €	1 329 876.82 €	1 309 784.29 €	1 430 632.35 €	1 039 467.19 €	1 129 111.67 €	1 322 589.95 €
Total recettes réelles de fonctionnement	10 298 578.84 €	10 595 195.42 €	10 478 561.92 €	10 474 267.47 €	10 128 257.93 €	10 419 102.05 €	10 962 117.57 €

On peut clairement constater une hausse des recettes réelles de fonctionnement (hors cessions immobilières et hors excédent reporté) de 5,21 % (+ 543 015,52 €) entre 2021 et 2022.

Cette hausse s'explique par les variations significatives suivantes :

- **une augmentation des recettes fiscales de près de 345 700 € (liée notamment à une hausse des recettes des impôts locaux de 391 505 € provenant de l'augmentation des bases fiscales et des taux votés en avril 2022, à une hausse des recettes de droits de place de 38 572 € provenant du retour de la facturation des terrasses aux commerçants**

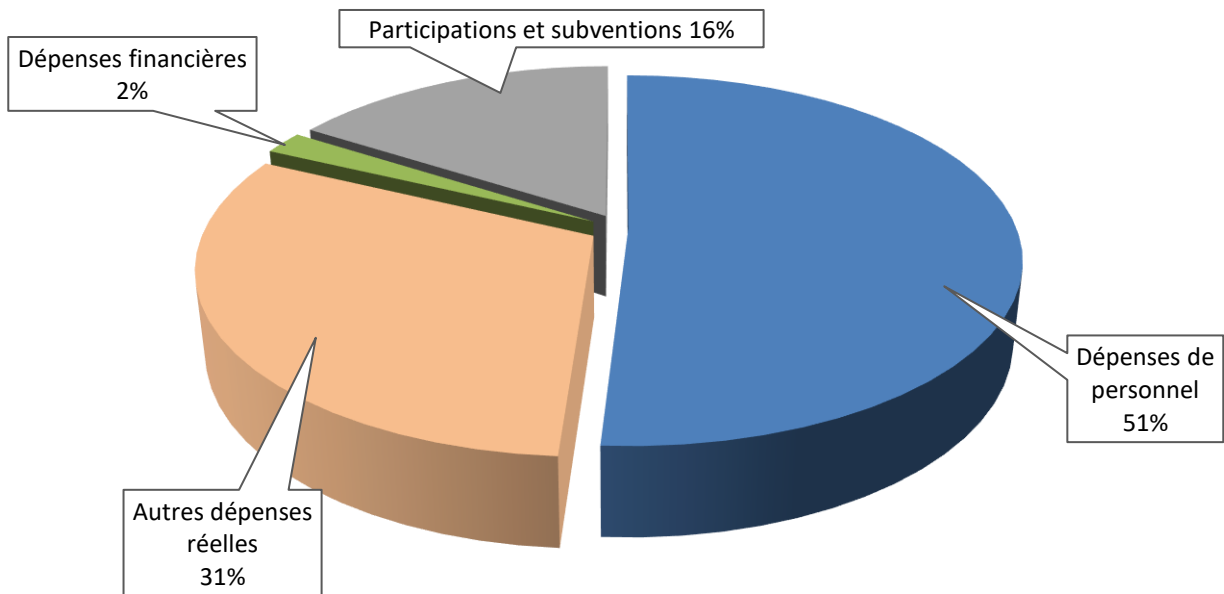
(après période COVID) pour 11 084 €, de la mise en place à partir de 2022 d'une occupation de domaine public pour le train touristique de 5 000 €, du retour des recettes d'occupation de domaine public (après période COVID) pour les festivités de la pentecôte de 16 410 €, de l'augmentation des recettes d'occupation du domaine public liées aux festivités de NOEL pour 4 054 € et de l'augmentation des recettes liées aux marchés hebdomadaires de 1 936 €, **à une hausse des recettes de taxes sur l'électricité de près de 14 986 €, à une hausse des recettes de taxes sur les surfaces commerciales de près de 12 670 €** conjuguée à **une baisse des recettes de cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises de près de 55 076 €** et **d'une baisse des recettes de taxes additionnelles sur les droits de mutation de près de 61 830 €**)

- **une très légère augmentation des dotations et participations de près de 3 837 €** (liée notamment à **une augmentation des participations de fonctionnement de près de 6 926 €** provenant notamment de la recette de 15 000 € encaissée au titre de la Maison France Service, **à une augmentation des recettes de dotation pour titres sécurisés de 3 780 €** (bonus suite une quantité de titres produits dans l'année), **à une augmentation des compensations fiscales de près de 36 291 €** conjuguée à **une baisse de la dotation globale de fonctionnement de près de 29 469 €** et **une baisse de la dotation générale de décentralisation de 11 720 €** (liée au projet micro-folies en 2021))
- **une augmentation des autres recettes réelles de près de 193 478 €** (liée notamment à **une augmentation des recettes de locations de bâtiments de près de 93 863 €** provenant du retour à une facturation « standard » des locations du gymnase du lycée (après période COVID) pour une augmentation de 21 006 €, de la facturation à compter de 2022 à EMMAUS de l'occupation des locaux Rue de la Messagerie (ancien LIDL) pour 42 226 €, de l'augmentation des recettes de location de la Grange aux Dîmes de 5 485 € liée à l'occupation des locaux par l'office de tourisme intercommunautaire de l'Alsace Verte, de l'augmentation des recettes de location de la Maison des Associations de près de 16 908 €, de l'augmentation des recettes de location du foyer communal d'Altenstadt de près de 3 300 € et de l'augmentation des recettes de location de la salle multifonctions de 3 568 €, **à une augmentation des recettes brutes de la forêt de près de 48 201 €,** à **une augmentation des recettes liées à la mise à disposition de personnel pour près de 35 843 €** provenant notamment d'une augmentation des recettes de mise à disposition de personnel au budget annexe de LA NEF pour près de 54 000 € (retour à une année « standard » post COVID) conjuguée à une baisse des recettes de mise à disposition de personnel au CCAS de Wissembourg de 28 000 €, **à une augmentation des recettes liées aux indemnités de sinistre et d'occupation de près de 16 386 €**)

2. Dépenses réelles

Ces dépenses réelles sont principalement constituées par les dépenses de personnel, les participations et subventions, les dépenses financières (intérêts de la dette) et les autres dépenses réelles (dépenses courantes, les versements liés aux fonds de péréquation, ...).

Voici la structure des dépenses réelles de fonctionnement pour l'exercice 2022 :



Le montant total de ces dépenses réelles s'élève pour l'exercice 2022 à 9 158 370,13 €.

Voici un tableau récapitulatif retraçant l'évolution de ces dépenses sur les sept dernières années :

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Dépenses de personnel	4 468 300.84 €	4 555 573.09 €	4 430 053.84 €	4 606 852.02 €	4 454 350.97 €	4 522 784.58 €	4 659 855.23 €
Participations et subventions versées	1 827 062.68 €	1 640 436.19 €	1 522 506.45 €	1 439 856.30 €	1 378 826.04 €	1 330 920.39 €	1 463 067.40 €
Dépenses financières	288 994.43 €	270 869.03 €	264 843.43 €	249 526.43 €	235 935.86 €	202 653.80 €	177 551.38 €
Autres dépenses réelles	2 376 177.21 €	2 514 122.57 €	2 560 444.30 €	2 734 555.35 €	2 148 912.83 €	2 462 139.85 €	2 857 896.12 €
Total dépenses réelles de fonctionnement	8 960 535.16 €	8 981 000.88 €	8 777 848.02 €	9 030 790.10 €	8 218 025.70 €	8 518 498.62 €	9 158 370.13 €

On peut clairement constater une augmentation des dépenses réelles de fonctionnement de 7,51 % (+ 639 871,51 €) entre 2021 et 2022.

Il faut relativiser ce pourcentage d'augmentation qui intègre près de 5,2 % d'inflation moyenne sur l'exercice 2022.

Cette augmentation s'explique par les variations significatives suivantes :

- **une augmentation des autres dépenses réelles de près de 395 756 € (liée notamment à une très forte augmentation des dépenses d'énergie (électricité + gaz) de près de 278 982 €, à une hausse des dépenses de carburant de près de 12 919 €, à une augmentation des dépenses de prestations de services de près de 55 820 € provenant notamment de prestations de sonorisation et de distribution d'électricité pour les festivités de la pentecôte pour près de 17 370 €, de prestations d'animation d'été pour les jeunes pour près de 11 726 €, de l'augmentation de prestations d'animation pour la**

médiathèque de près de 15 194 €, de prestations d'animation citoyenne pour près de 2 674 €, de prestations d'encadrement d'œuvres pour le musée pour près de 2 411 € et de prestations d'animations et de restauration pour les archives de la commune pour près de 3 315 €, **à une augmentation des dépenses de frais de locations mobilières de près de 27 598 €** provenant d'une augmentation de frais de location d'un tracteur pour les espaces verts pour près de 35 994 € conjuguée à une baisse des frais de location de véhicules pour près de 3 025 € et une baisse de frais de location pour les festivités pour près de 5 531 €, **à une augmentation des dépenses d'entretien de la forêt de près de 52 993 €** (liée notamment aux dépenses issues du plan de rebond et du plan de relance), **à une augmentation des dépenses de frais de contentieux de près de 11 531 €, à une augmentation des dépenses liées aux fêtes et cérémonies de près de 14 452 €** provenant notamment d'une augmentation des dépenses au niveau de la pentecôte de près de 41 233 € (pas de festivités en 2021) conjuguée à une baisse des dépenses au niveau du salon du livre de près de 11 885 € (pas de salon du livre en 2022), une baisse des dépenses au niveau des cérémonies de 1870 de près de 5 241 € et une baisse des dépenses sur d'autres festivités (fête de déconfinement) pour près de 3 476 €, **à une augmentation des dépenses externalisées de frais de nettoyage des locaux pour près de 18 030 €** provenant de l'augmentation des frais de nettoyage externalisés des WC publics pour près de 5 847 €, de l'augmentation des frais de nettoyage externalisés de l'école Wentzel pour près de 36 928 €, de l'augmentation des frais de nettoyage externalisés de la Grange aux Dîmes pour près de 2 697 € conjuguée à une baisse des frais de nettoyage externalisés de la Maison des Associations pour près de 9 000 €, à une baisse des frais de nettoyage externalisés de l'école primaire d'Altenstadt pour près de 14 609 € et à une baisse des frais de nettoyage externalisés de la Maison de l'Education pour près de 6 120 € conjuguée **à une baisse globale des reversements de dégrèvements et de fonds de péréquation pour près de 15 186 € et à une baisse des dotations pour provisions pour près de 49 733 €** (pas de provision réalisée en 2022))

- **une augmentation des dépenses de personnel de près de 137 071 €** (liée principalement à une augmentation du point d'indice des fonctionnaires de 3,5 % à compter du 01/07/2022 et de l'augmentation du SMIC + 62 775 €, à l'impact sur une année pleine des recrutements effectués en 2021 (dans le cadre de remplacement de postes vacants) au niveau du centre technique, du service communication, du service NEF et du dispositif « petite ville de demain* » + 206 641 €, à la création en 2022 de nouveaux postes au niveau des écoles (ATSEM), de la participation citoyenne, de la Maison France Services*, d'un manager de commerce* et des services administratifs + 130 022 €, au recrutement de plus d'agents dans le cadre du chantier d'insertion des Remparts* + 36 092 € conjuguée à des départs (à la retraite et rupture conventionnelle), à des mutations ou démission - 289 584 €).

* les postes en * bénéficient de différents dispositifs de subventionnement

- **une augmentation des participations et subventions versées de près de 132 147 €** (liée notamment à une augmentation de la subvention de fonctionnement versée au budget annexe de la NEF pour 100 000 € (retour à une année standard), à une augmentation des dépenses liées aux droits d'utilisation de l'informatique en cloud pour près de 30 416 €, à une augmentation de la participation versée au SDIS pour près de 10 080 €, à une augmentation des subventions diverses versées aux associations pour près de 8 344 € conjuguée à une baisse de la subvention versée

au CCAS de Wissembourg de 20 000 € (moins de dépenses de personnel à couvrir en 2022))

- une diminution des dépenses financières de près de 25 102 € (liée principalement à une baisse des intérêts de la dette de près de 26 639 € conjuguée à une augmentation des frais de dossier liés aux emprunts et à la ligne de trésorerie de près de 2 430 €)

III. L'AUTOFINANCEMENT

L'autofinancement brut dégagé de la section de fonctionnement sur l'exercice 2022 (hors excédent reporté et après retraitement des cessions immobilières) s'élève à 1 803 747,44 €.

Cet autofinancement est en baisse de 5,10 % par rapport à celui de 2021 (- 96 855,99 €). Cette baisse s'explique par une hausse des dépenses réelles de fonctionnement (+ 639 871,51 €) supérieure à la hausse des recettes réelles de fonctionnement (hors excédent reporté et cessions immobilières) de 543 015,52 €. Il est rappelé que cet autofinancement brut 2022 est destiné à rembourser le capital des prêts à long terme et à financer les investissements réalisés.

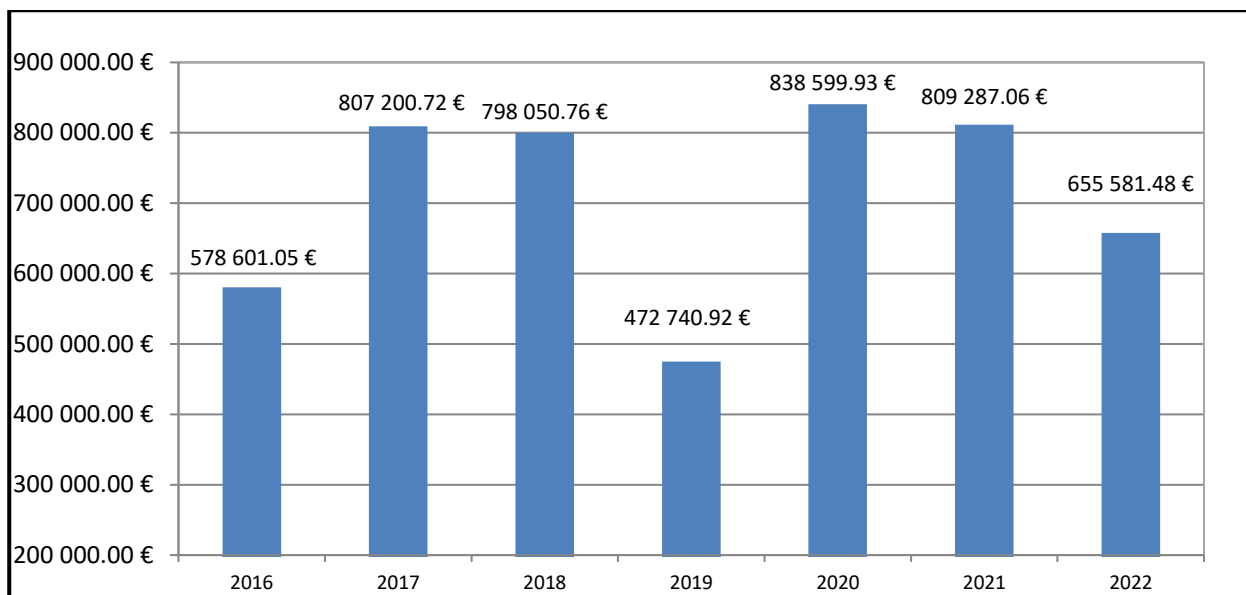
L'autofinancement net dégagé de la section de fonctionnement sur l'exercice 2022 (hors excédent reporté et après retraitement des cessions immobilières) s'élève à 655 581,48 €.

Il est rappelé que cet autofinancement net constitue la somme disponible dégagée sur l'exercice 2022 pour financer les dépenses d'investissement (déduction faite du remboursement en capital des prêts à long terme).

Voici un tableau récapitulatif retraçant l'évolution de l'autofinancement sur les sept dernières années :

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Autofinancement brut	1 338 043.68 €	1 614 194.54 €	1 700 713.90 €	1 443 477.37 €	1 910 232.23 €	1 900 603.43 €	1 803 747.44 €
Autofinancement net	578 601.05 €	807 200.72 €	798 050.76 €	472 740.92 €	838 599.93 €	809 287.06 €	655 581.48 €

L'évolution de l'autofinancement net est retracée sur le graphique suivant :

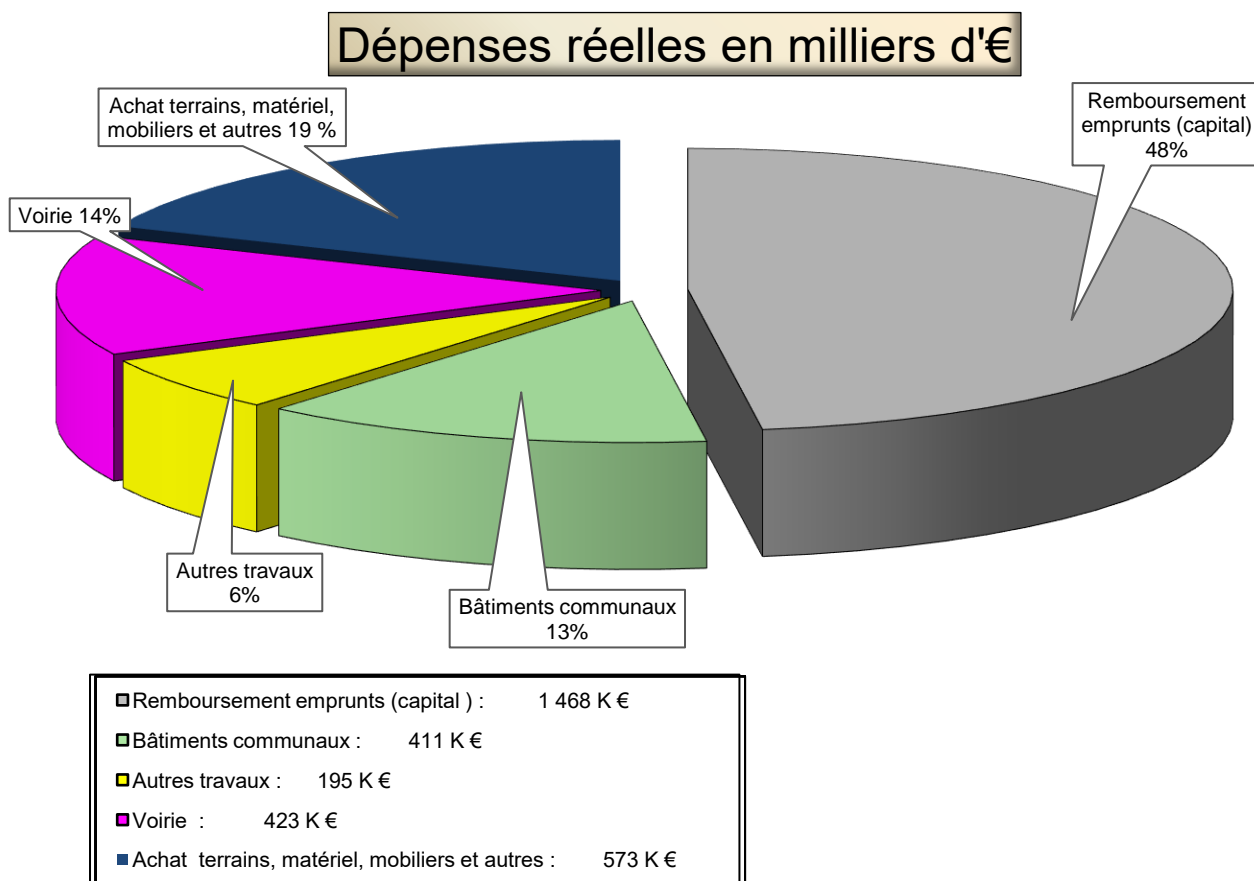


L'autofinancement net est en baisse de près de 153 706 € (- 19 %) entre 2021 et 2022. Cette baisse s'explique par une baisse significative de l'autofinancement brut de près de 96 856 € conjuguée à une augmentation du montant du remboursement en capital des prêts à long terme de 56 850 € entre 2021 et 2022. Cet autofinancement net a permis à la commune d'autofinancer près de 655 000 € de dépenses d'investissement sur l'exercice 2022 (hors excédent reporté et cessions immobilières).

IV. SECTION D'INVESTISSEMENT

Les dépenses réelles d'investissement se sont élevées sur l'exercice 2022 à 3 070 031,32 €.

Voici la répartition de ces dépenses d'investissement par nature sur l'exercice 2022 :



La liste détaillée des dépenses d'investissement réalisées en 2022 se retrouve dans la synthèse du compte administratif jointe en annexe.

Voici un tableau récapitulatif retraçant l'évolution des dépenses d'équipement sur les sept dernières années :

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Dépenses d'équipement (travaux, achats, subvention d'équipement)	1 454 066 €	3 538 684 €	2 573 254 €	4 990 660 €	2 332 429 €	1 764 781 €	1 547 472 €

La moyenne des dépenses d'équipement réalisées sur les sept dernières années s'élève à 2 600 192 €. On peut constater que les dépenses d'équipement réalisées en 2022 sont de près de 40 % inférieures à la moyenne réalisée sur les sept derniers exercices.

Ces dépenses d'investissement 2022 ont été financées par l'autofinancement brut dégagé (1 804 K€), par les subventions d'investissement et dotations encaissées (221 K€), par le versement du FCTVA 2022 (250 K€), par les recettes de taxe d'aménagement (47 K€) et les emprunts réalisés (400 K€ à long terme et 250 K€ à court terme).

V. L'ENDETTEMENT

La ville de Wissembourg a contracté deux nouveaux emprunts en 2022 :

- Emprunt à long terme de 400 000 € auprès du Crédit Agricole sur 20 ans au taux fixe de 2,95 %
- Emprunt à court terme de 250 000 € auprès de la Caisse d'Épargne sur 1 an au taux fixe de 2,50 % pour le préfinancement du FCTVA

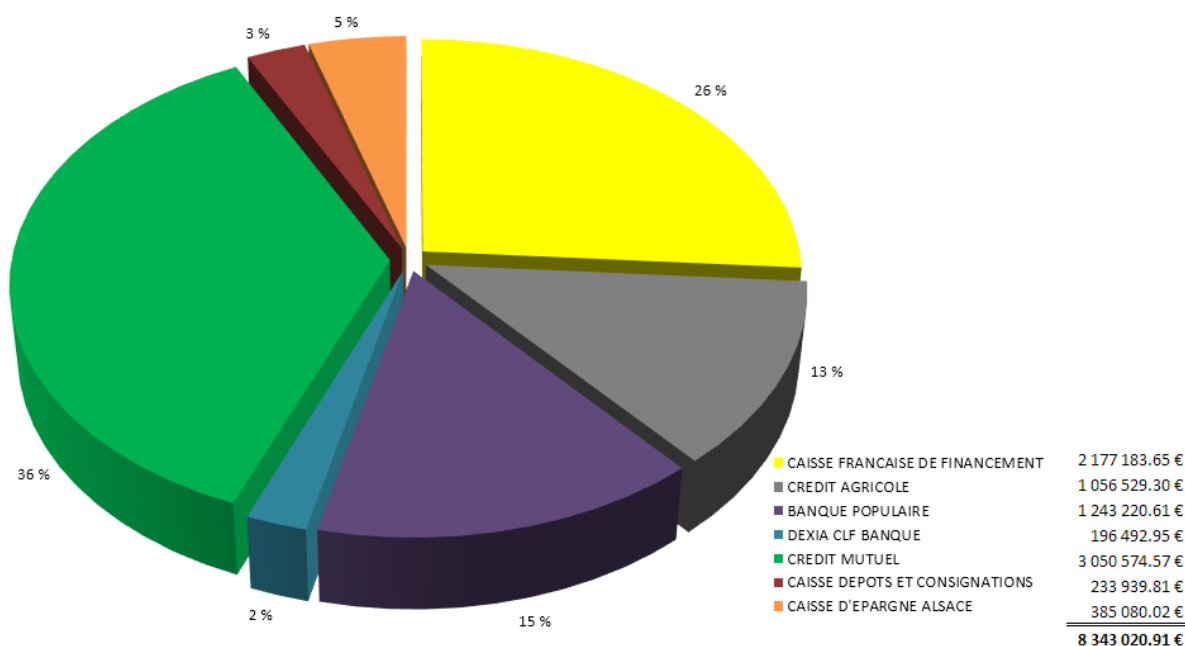
La ville de Wissembourg a remboursé en 2022 :

- 1 468 165,96 € en capital (dont 320 000 € concernant un prêt à court terme)
- 173 117,78 € d'intérêts

L'encours de la dette globale au 31/12/2022 s'élève à 8 343 020,91 € (soit 1 083,51 € / hab.) dont 250 000 € d'emprunt à court terme.

Ainsi, l'encours de la dette à long terme au 31/12/2022 se monte donc à 8 093 020,91 €.
(Moyenne de la strate au 31/12/2020 : 1 034 € / hab.)

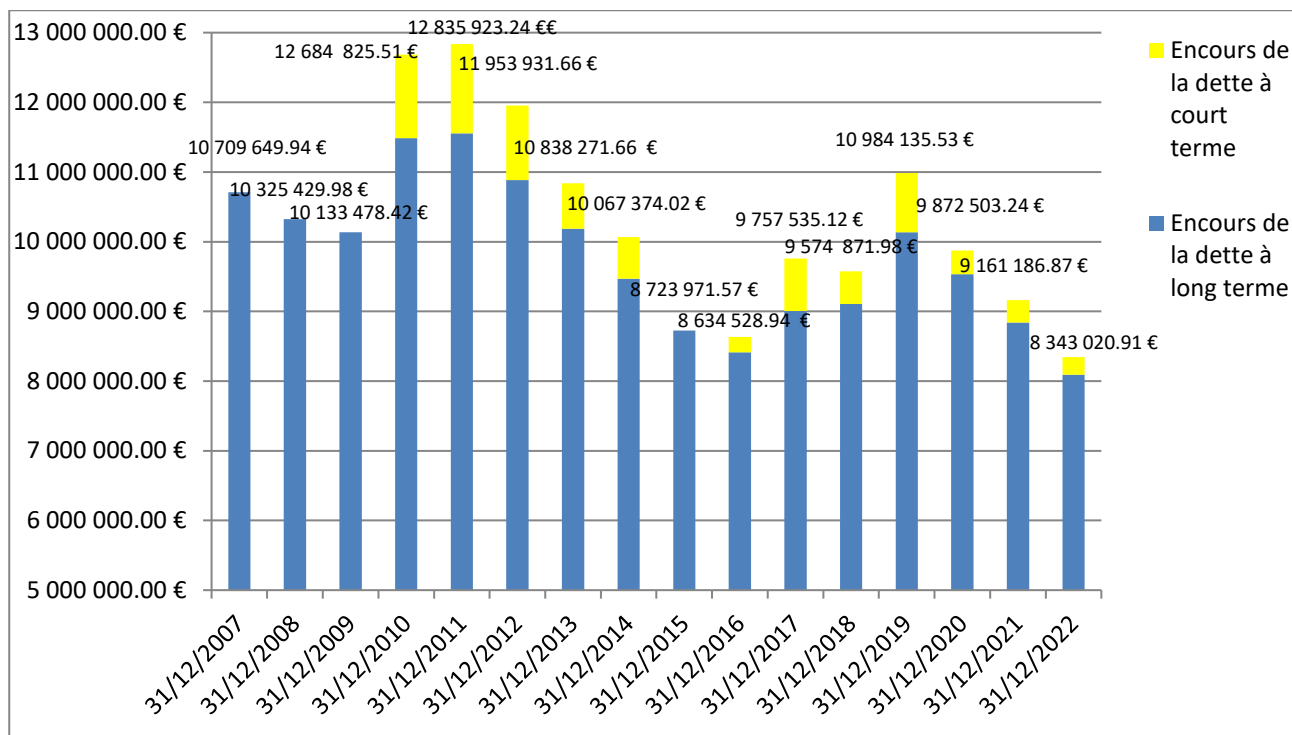
Voici la répartition de l'encours global par prêteurs :



Le détail des lignes d'emprunts en cours au 31/12/2022 figure dans la synthèse du compte administratif jointe en annexe.

1. Evolution rétrospective de la dette

Voici l'évolution rétrospective de la dette de la ville du 31/12/2007 au 31/12/2022 :



La commune de Wissembourg a réduit en 2022 son endettement à long terme de près de 748 166 €.

2. Capacité de désendettement

L'autofinancement brut réel dégagé sur l'exercice 2022 (en retraitant les cessions immobilières, hors excédent reporté) s'élève à 1 803 747,44 €.

En supposant affecter l'intégralité de l'autofinancement brut dégagé en 2022 à l'encours de la dette à long terme au 31/12/2022, la ville de Wissembourg mettrait près de 4,49 années à rembourser l'intégralité de la dette à long terme.

Ce ratio était de 4,65 en 2021. L'endettement reste maîtrisé par rapport à l'autofinancement dégagé.

BUDGET EAU

I. CADRE GENERAL DU COMPTE ADMINISTRATIF

L'exercice 2022 se clôture avec un excédent d'exploitation au 31/12/2022 de 167 327,07 € ainsi qu'un résultat d'investissement au 31/12/2022 de 78 819,56 €.

Compte tenu du solde des crédits reportés en 2023 (127 000 €), l'excédent global réel au 31/12/2022 disponible pour 2023 s'élève à 119 146,63 €.

L'autofinancement brut dégagé de la section d'exploitation sur l'exercice 2022 s'élève à 292 149,67 €.

Cet autofinancement est en baisse de près de 10 % par rapport à celui de 2021 (- 32 150,47 €).

II. SECTION D'EXPLOITATION

1. Recettes réelles

Ces recettes réelles sont principalement constituées par les ventes d'eau, les locations de compteurs, les travaux de branchement, les redevances de pollution domestique, de modernisation des réseaux et de prélèvement d'eau.

Le montant total de ces recettes réelles s'élève à 940 335,26 € pour l'exercice 2022. Le taux de réalisation de ces recettes par rapport au montant budgétisé s'élève à 100,82 %.

Voici un tableau récapitulatif retraçant l'évolution de ces recettes sur les sept dernières années :

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Vente d'eau	487 047.68 €	529 662.06 €	550 185.15 €	540 231.69 €	534 601.74 €	521 487.24 €	528 810.21 €
Redevances	236 056.60 €	259 856.97 €	264 739.47 €	263 110.97 €	253 056.08 €	246 405.98 €	255 919.22 €
Locations de compteurs	92 090.36 €	101 849.79 €	113 252.68 €	114 430.31 €	115 889.47 €	117 334.87 €	118 270.80 €
Travaux branchement	18 016.20 €	7 872.11 €	54 390.87 €	32 817.27 €	30 773.73 €	39 267.94 €	35 699.16 €
Autres recettes réelles	4 587.95 €	8 976.03 €	5 551.74 €	1 255.95 €	14 538.81 €	1 629.39 €	1 635.87 €
Total recettes réelles d'exploitation	837 798.79 €	908 216.96 €	988 119.91 €	951 846.19 €	948 859.83 €	926 125.42 €	940 335.26 €

On peut clairement constater que les recettes réelles d'exploitation 2022 ont augmenté de 1,53 % (+ 14 209,84 €) par rapport à celles de 2021.

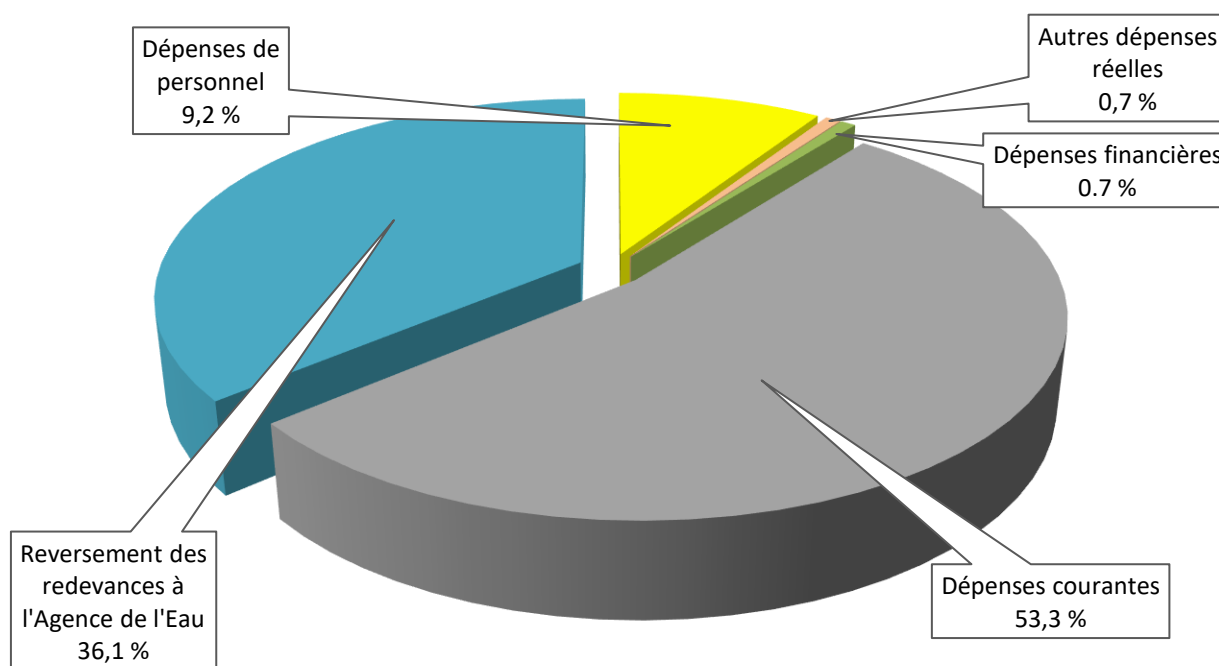
Cette hausse est principalement due à une hausse des recettes de vente d'eau de près de 7 323 € (liée essentiellement à une hausse des volumes vendus de près de 12 805 m³), à une hausse des redevances encaissées de près de 9 513 € (toujours liée à une hausse des volumes vendus), à une légère hausse des recettes de locations de compteurs de près de 936 € (liée à l'augmentation des branchements notamment), à une très légère hausse des

autres recettes réelles de 7 € conjuguée à une baisse des recettes liées aux travaux de branchement de près de 3 569 €.

2. Dépenses réelles

Ces dépenses réelles sont constituées par les dépenses courantes (entretien des réseaux, achat d'eau, électricité, branchements, ...), les dépenses de personnel (refacturées par le budget principal), le reversement des redevances à l'Agence de l'Eau, les dépenses financières (intérêts de la dette) et les autres dépenses réelles (de gestion courante, exceptionnelle et dotations aux provisions).

Voici la répartition de ces dépenses par nature pour l'exercice 2022 :



Le montant total de ces dépenses réelles s'élève à 648 185,59 € pour l'exercice 2022. Le taux de réalisation de ces dépenses par rapport au montant budgétisé s'élève à 92,20 %.

Voici un tableau récapitulatif retraçant l'évolution de ces dépenses sur les sept dernières années :

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Dépenses courantes	356 512.20 €	286 900.89 €	313 698.48 €	329 747.91 €	337 315.82 €	330 657.58 €	345 451.72 €
Dépenses de personnel	54 952.70 €	53 040.34 €	54 901.05 €	55 604.36 €	55 790.93 €	54 907.93 €	59 976.50 €
Reversement des redevances à l'Agence de l'eau	249 846.00 €	238 405.00 €	230 705.00 €	245 969.00 €	240 535.00 €	201 296.00 €	233 800.00 €
Dépenses financières	15 577.50 €	13 736.82 €	11 824.67 €	9 838.19 €	7 774.53 €	5 897.73 €	4 401.05 €
Autres dépenses réelles	2 848.31 €	19 546.45 €	8 060.67 €	11 252.11 €	8 345.09 €	9 066.04 €	4 556.32 €

Total dépenses réelles d'exploitation	679 736.71 €	611 629.50 €	619 189.87 €	652 411.57 €	649 761.37 €	601 825.28 €	648 185.59 €
---------------------------------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------

On peut clairement constater une hausse entre 2021 et 2022 de ces dépenses réelles d'exploitation de 7,70 % (+ 46 360,31 €).

Cette hausse s'explique principalement par **une hausse des dépenses courantes de près de 14 794 €** (liée essentiellement à une hausse des achats d'eau de près de 22 062 € conjuguée à une baisse des dépenses de branchement de près de 6 463 €), **une hausse des dépenses de personnel de près de 5 069 €**, **une hausse des dépenses de reversement de redevances à l'Agence de l'eau de près de 32 504 €** (versements liés aux encaissements N-1 et régularisations antérieures) conjuguée à **une légère baisse des dépenses financières de près de 1 497 €** (liée au désendettement de ce budget) et **une baisse des autres dépenses réelles de près de 4 510 €** (liée notamment à une baisse des pertes sur créances irrécouvrables de près de 5 241 €, une baisse des annulations sur titres antérieurs de près de 1 455 € et une hausse liée à la mise en place d'une provision pour dépréciation pour comptes de tiers de près de 2 055 €).

III. L'AUTOFINANCEMENT

L'autofinancement brut dégagé de la section d'exploitation sur l'exercice 2022 s'élève à 292 149,67 €.

L'autofinancement net dégagé sur l'exercice 2022 s'élève à 249 606,39 €. Il est rappelé que cet autofinancement net constitue la somme disponible dégagée sur l'exercice 2022 pour financer les dépenses d'investissement.

Voici un tableau récapitulatif retraçant l'évolution de l'autofinancement sur les sept derniers exercices :

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Autofinancement brut	158 062.08 €	296 587.46 €	368 930.04 €	299 434.62 €	299 098.46 €	324 300.14 €	292 149.67 €
Autofinancement net	110 119.30 €	246 804.00 €	317 234.43 €	245 752.53 €	243 352.71 €	283 253.27 €	249 606.39 €

On peut clairement constater que l'autofinancement brut 2022 est en baisse de 10 % (- 32 150,47 €) par rapport à celui de 2021.

Cette baisse s'explique par le fait que les recettes réelles d'exploitation (+14 209,84 €) ont moins augmenté que les dépenses réelles d'exploitation (+ 46 360,31 €) entre 2021 et 2022.

L'autofinancement net 2022 est également en baisse de 11,88 % (- 33 646,88 €) par rapport à celui de 2021.

Cette baisse s'explique essentiellement par la baisse de l'autofinancement brut (- 32 150,47 €) conjuguée à une hausse du remboursement en capital de la dette entre 2021 et 2022 (+ 1 496,41 €).

Toutefois, le montant de cet autofinancement net reste amplement suffisant pour financer les investissements réalisés sur l'exercice 2022 sans devoir recourir à des financements extérieurs.

IV. SECTION D'INVESTISSEMENT

Les dépenses réelles d'investissement se sont élevées en 2022 à 241 402,17 €.

La liste détaillée des dépenses d'investissement réalisées en 2022 se trouve dans la synthèse du compte administratif jointe en annexe.

Voici un tableau récapitulatif retraçant l'évolution des dépenses d'équipement (travaux, achats et frais d'études) sur les sept dernières années :

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Dépenses d'équipement (travaux, achats et frais d'études)	197 438,71 €	364 679,16 €	275 223,86 €	304 497,65 €	175 287,98 €	312 941,41 €	198 858,89 €

La moyenne des dépenses d'équipement réalisées sur les sept dernières années s'élève à 261 275 €.

Le montant des dépenses d'équipement réalisé en 2022 est de près de 24 % inférieur à la moyenne des investissements réalisés sur les sept dernières années.

Les dépenses d'investissement 2022 ont été entièrement financées par l'autofinancement brut dégagé de l'exercice 2022 et une mise en réserves de 10 000 €.

V. L'ENDETTEMENT

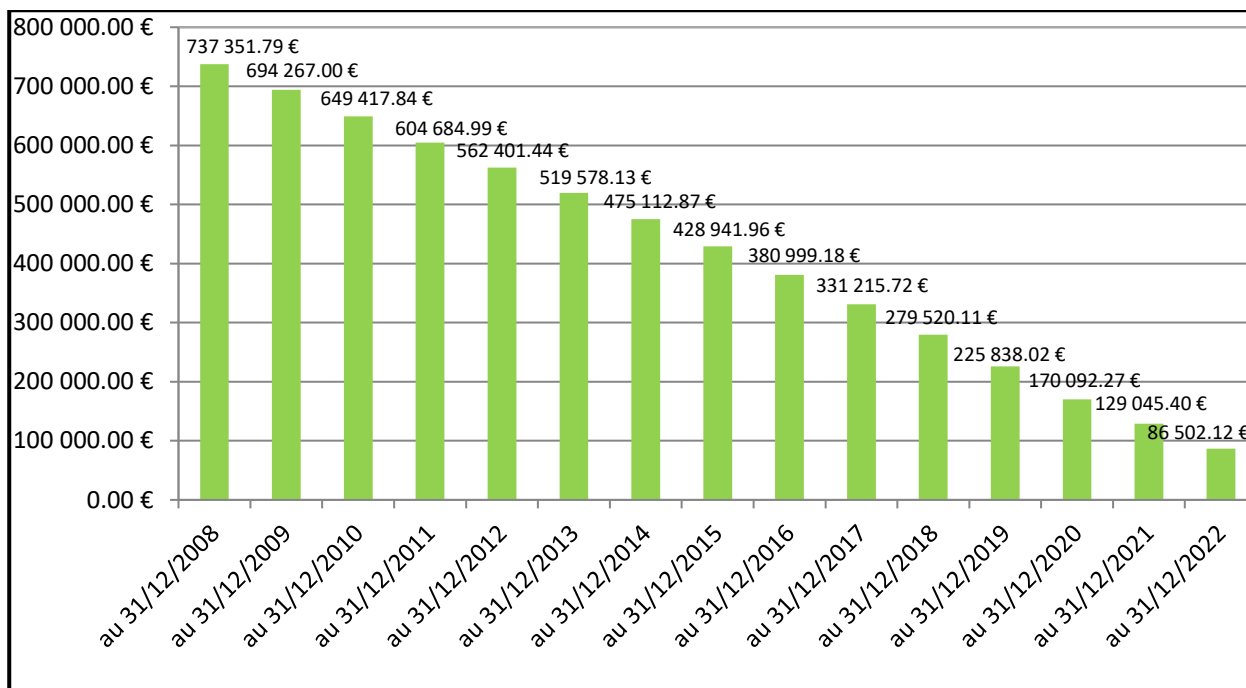
Aucun nouvel emprunt n'a été contracté en 2022.

Sur ce budget EAU en 2022, la commune a remboursé 42 543,28 € de capital et a payé 4 401,05 € d'intérêts.

L'encours de la dette au 31/12/2022 s'élève à 86 502,12 €.

1. Evolution rétrospective de la dette

Voici l'évolution rétrospective de la dette du budget eau de 2008 à 2022 :



2. Capacité de désendettement

L'encours de la dette du budget eau s'élève au 31/12/2022 à 86 502,12 €.

L'autofinancement brut réel dégagé sur l'exercice 2022 s'élève à 292 149,67 €.

En supposant affecter l'intégralité de l'autofinancement brut dégagé en 2022 au remboursement de l'encours de la dette au 31/12/2022, il faudrait 0,3 année pour rembourser l'intégralité de la dette.

Ce ratio primordial de désendettement est très bon et laisse une marge de manœuvre d'endettement pour les prochaines années.

BUDGET LA NEF – GESTION DES SPECTACLES

L'exercice 2022 se clôture avec un excédent global au 31/12/2022 de 27 153,45 €.

Il n'y a aucun encours de dette sur ce budget annexe.

I. SECTION DE FONCTIONNEMENT

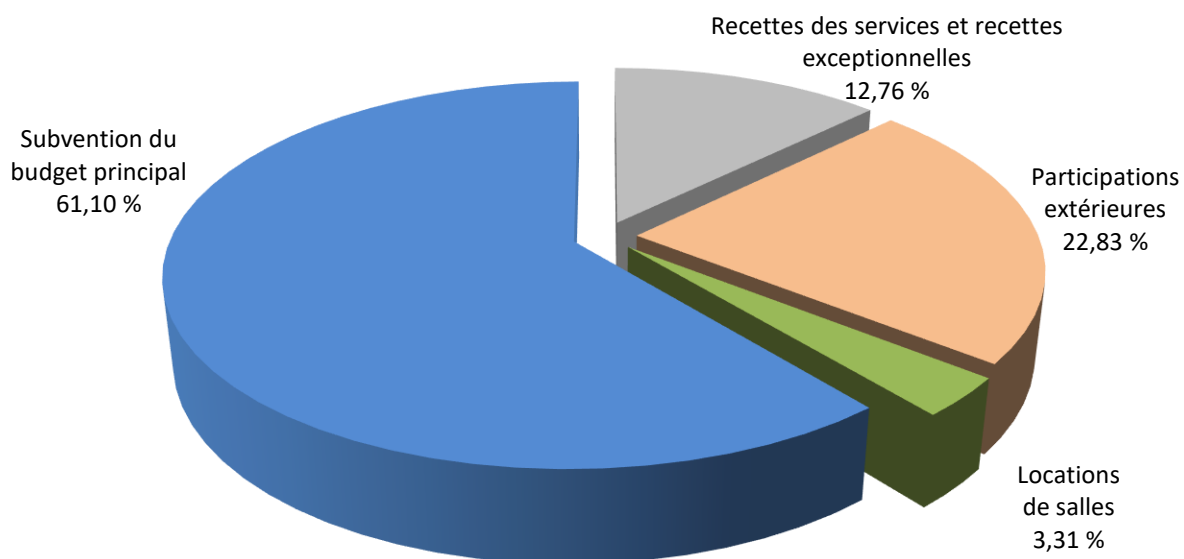
Le résultat de fonctionnement au 31/12/2022 s'élève à 27 153,45 €.

Résultat de l'exercice 2022	2 322,52 €
Excédent antérieur reporté	24 830,93 €

1. Recettes réelles

Ces recettes réelles de fonctionnement sont essentiellement constituées par les recettes des services (notamment recettes des entrées des spectacles), les participations extérieures, les locations de salles et la subvention de couverture du budget principal de la ville.

Voici la répartition de ces recettes réelles par nature pour l'exercice 2022 :



Le montant total de ces recettes réelles s'élève à 458 274,84 € pour l'exercice 2022. Le taux de réalisation de ces recettes par rapport au montant budgétisé s'élève à 95 %.

Voici un tableau récapitulatif retraçant l'évolution de ces recettes sur les sept dernières années :

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Recettes des services et recettes exceptionnelles	64 173.52 €	58 538.64 €	73 516.34 €	73 492.57 €	23 436.03 €	47 548.76 €	58 486.23 €
Participations extérieures	64 430.00 €	63 240.00 €	101 455.48 €	110 312.46 €	107 112.49 €	103 615.45 €	104 616.11 €
Locations de salles	3 183.33 €	4 622.91 €	8 497.92 €	17 968.76 €	2 235.41 €	9 570.83 €	15 172.50 €
Subvention du budget principal	300 000.00 €	290 000.00 €	270 000.00 €	270 000.00 €	280 000.00 €	180 000.00 €	280 000.00 €
Total recettes réelles de fonctionnement	431 786.85 €	416 401.55 €	453 469.74 €	471 773.79 €	412 783.93 €	340 735.04 €	458 274.84 €

Ces recettes réelles 2022 sont en nette augmentation de 34,5 % (+ 117 539,80 €) par rapport à celles de 2021.

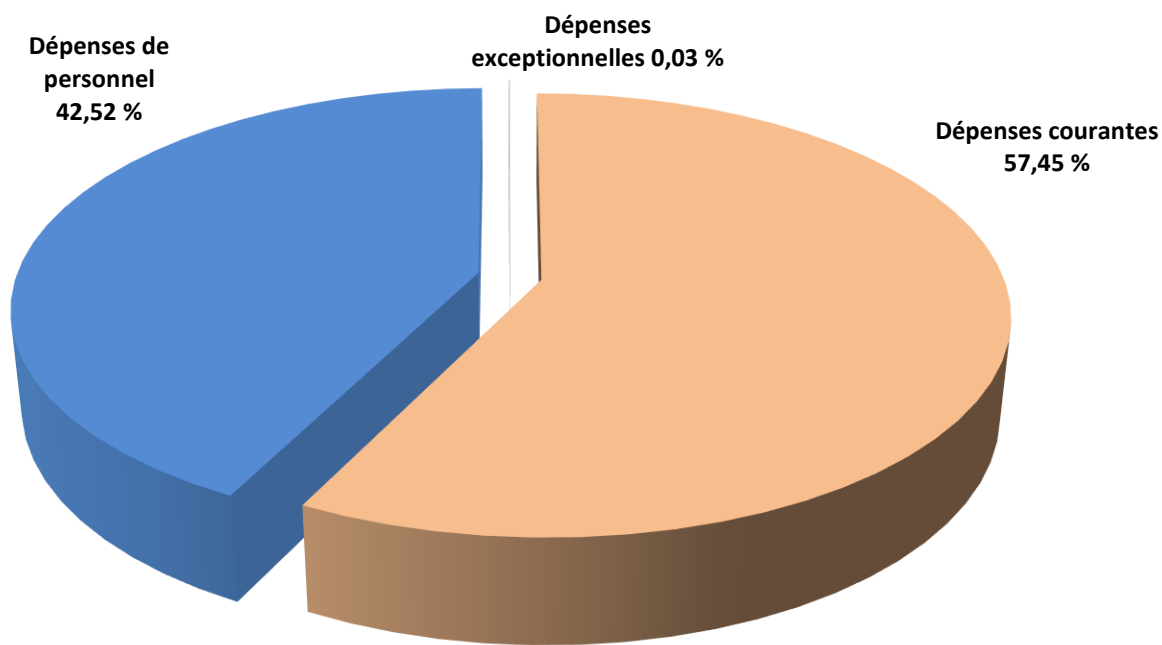
Il faut préciser que nous revenons en 2022 dans une année « standard » post covid avec une programmation normale des spectacles sur l'année.

Cette hausse s'explique principalement par **une hausse de la participation communale (via le budget principal) de 100 000 €**, **une hausse des recettes de services et exceptionnelles de près de 10 937 €** liée principalement à une augmentation des recettes de billetterie (+ 11 330 €), **une hausse des locations de salles de 5 602 €** (notamment liée à une augmentation des locations au ciné-club de Wissembourg) et une **très légère hausse des participations extérieures de 1001 €** lié à une participation d'AMNESTY INTERNATIONAL pour la semaine des migrations.

2. Dépenses réelles

Ces dépenses réelles de fonctionnement sont essentiellement constituées par les dépenses courantes (achat spectacles, électricité, chauffage, entretien, droits, ...) et les dépenses de personnel (en grande partie refacturées par le budget principal) et des dépenses exceptionnelles.

Voici la répartition de ces dépenses réelles par nature pour l'exercice 2022 :



Le montant total de ces dépenses réelles s'élève à 455 952,32 € pour l'exercice 2022. Le taux de réalisation de ces dépenses par rapport au montant budgétisé s'élève à 90 %.

Voici un tableau récapitulatif retraçant l'évolution de ces dépenses sur les sept dernières années :

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Dépenses courantes	202 424.45 €	188 842.62 €	230 915.68 €	250 318.25 €	194 824.66 €	187 040.52 €	261 930.86 €
Dépenses de personnel	219 986.15 €	226 572.87 €	222 147.82 €	223 924.50 €	207 063.69 €	145 330.77 €	193 904.94 €
Dépenses exceptionnelles	0.00 €	0.00 €	153.77 €	0.00 €	0.00 €	2 574.22 €	116.52 €
Total dépenses réelles de fonctionnement	422 410.60 €	415 415.49 €	453 217.27 €	474 242.75 €	401 888.35 €	334 945.51 €	455 952.32 €

On peut constater globalement une augmentation des dépenses réelles de fonctionnement de près de 36,1 % (+121 006,81 €) entre 2021 et 2022.

Cette hausse s'explique principalement par une hausse importante des dépenses courantes de près de 74 890 € liée essentiellement à une forte augmentation des dépenses d'énergie de

près de 26 668 €, à une augmentation des dépenses de spectacles de près de 20 248 € (retour à la programmation normale avec près de 49 présentations sur l'année 2022), à une augmentation des dépenses de formation de près de 9 025 € (notamment liée au paiement d'une formation pour le régisseur de son de 7 500 €), à une augmentation des dépenses d'entretien du bâtiment et du mobilier de près de 13 912 € (liée notamment à des réparations de toiture pour 5 330 €, des réparations d'enceintes, de barres de supports et de rideau pour près de 3 746 € et des dépenses de maintenance du logiciel de billetterie concernant 2020 et 2021 pour près de 3 127 €), à l'augmentation des dépenses de locations de matériel de près de 4 841 € (plus de locations liées au nombre de spectacles) et à **une hausse des dépenses de personnel de près de 48 574 €** liée à l'augmentation du nombre de spectacles présentés en 2022 (+ 20 représentations par rapport à 2021) **conjuguée à une légère baisse des dépenses exceptionnelles de près de 2 457 €** liée à une diminution du nombre de remboursement de spectacles effectués en 2022 (plus de crise sanitaire).

II. SECTION D'INVESTISSEMENT

Le résultat d'investissement au 31/12/2022 s'élève à 0 €.

Les dépenses réelles d'investissement se sont élevées en 2022 à 25 554,13 €. La liste détaillée de ces dépenses se trouve dans la synthèse du compte administratif jointe en annexe.

Voici un tableau récapitulatif retraçant l'évolution des dépenses d'équipement (travaux et achats) sur les sept dernières années :

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Dépenses d'équipement (travaux, achats)	27 902.55 €	46 529.67 €	10 476.35 €	33 906.87 €	31 382.89 €	13 096.97 €	25 554.13 €

La moyenne des dépenses d'équipement réalisée sur ces sept exercices s'élève à 26 978 €.

Les dépenses d'équipement 2022 sont près de 5 % plus bas que la moyenne des dépenses réalisées sur les sept derniers exercices.

La liste détaillée des dépenses figure dans la synthèse du compte administratif 2022.

Les dépenses d'équipement 2022 ont été intégralement financées par la subvention d'équipement versée par le budget principal de la ville (25 554,13 €).

BUDGET LOTISSEMENT GUMBERLE

Le résultat global de clôture au 31/12/2022 s'élève à 157 907,74 €.

Les principales dépenses réelles réalisées sur ce budget annexe en 2022 sont les suivantes :

- Remboursement en capital d'une partie du prêt-relais	300 000,00 €
- Intérêts du prêt-relais	1 059,17 €
- Mise à disposition de personnel	<u>4 863,62 €</u>
TOTAL	305 922,79 €

Ces dépenses réelles ont été financées en 2022 par la vente d'un terrain à la société NEXITY (collectifs) pour 435 275 €.

Toutes les autres écritures passées en 2022 sont des écritures d'ordre de stockage et déstockage des terrains ainsi que de transfert de charges financières.

Compte-tenu du remboursement en capital réalisé en 2022 pour 300 000 €, l'encours de la dette au 31/12/2022 s'élève à 100 000 € sur ce budget annexe. Cet encours est en baisse de 300 000 € par rapport à celui de fin 2021.

Il est rappelé que cet emprunt-relais sera remboursé dès la vente du dernier terrain.

BUDGET ZONE D'AMENAGEMENT DE LA PEPINIERE

Le résultat global et définitif de clôture au 31/12/2022 s'élève à 0 €.

Les principales dépenses réelles réalisées sur ce budget annexe en 2022 sont les suivantes :

- Remboursement du solde du prêt-relais	150 000,00 €
- Intérêts du prêt-relais	275,00 €
- Mise à disposition de personnel	<u>866,70 €</u>
TOTAL	151 141,70 €

Ces dépenses réelles ont été financées par la vente d'un terrain pour 133 964 €, par l'excédent reporté global antérieur de 3 579,78 € et par le versement d'une subvention exceptionnelle de 13 597,92 € provenant du budget principal de la commune.

Toutes les autres écritures passées en 2022 sont des écritures d'ordre de déstockage des terrains ainsi que de transfert de charges financières.

Compte-tenu du remboursement du prêt-relais réalisé en 2022 pour 150 000 €, l'encours de la dette sur ce budget annexe s'élève à 0 € au 31/12/2022.

Ce budget annexe est définitivement clos fin 2022.

BUDGET LOTISSEMENT DES QUATRE VENTS

Le résultat global de clôture au 31/12/2022 s'élève à 2 559 €.

Les principales dépenses réelles réalisées sur ce budget annexe en 2022 sont les suivantes :

- Remboursement d'une partie du prêt-relais	465 000,00 €
- Intérêts des prêts-relais	2 639,61 €
- Frais dossier – Mise en place du nouveau prêt-relais	465,00 €
- Analyse de sol complémentaire	4 918,50 €
- Mise à disposition de personnel	<u>4 588,87 €</u>
TOTAL	477 611,98 €

Ces dépenses réelles ont été financées par l'excédent reporté global antérieur de 15 170,98 € et la mise en place d'un nouveau prêt-relais de 465 000 €.

Toutes les autres écritures passées en 2022 sont des écritures d'ordre de stockage et déstockage des terrains ainsi que de transfert de charges financières.

Compte tenu du remboursement du prêt-relais réalisé en 2022 de 465 000 € et de la mise en place d'un nouveau prêt-relais du même montant, l'encours de la dette de ce budget annexe au 31/12/2022 reste identique à celui de fin 2021 à savoir 465 000 €.

Il est rappelé que l'emprunt-relais restant sera remboursé au fur et à mesure de la vente des terrains.

BUDGET QUARTIER STEINBAECHEL

Le résultat global de clôture au 31/12/2022 s'élève à 15 279,06 €.

Les principales dépenses réelles réalisées sur ce budget annexe en 2022 sont les suivantes :

- Remboursement d'un prêt-relais	210 000,00 €
- Intérêts des prêts-relais	4 959,22 €
- Frais de dossier du nouveau prêt-relais	230,00 €
- Mise à disposition de personnel	<u>2 951,71 €</u>
TOTAL	218 140,93 €

Ces dépenses réelles ont été financées en 2022 par l'excédent reporté global antérieur de 3 419,99 € et la mise en place d'un nouveau prêt-relais de 230 000 €.

Toutes les autres écritures passées en 2022 sont des écritures d'ordre de stockage et déstockage des terrains ainsi que de transfert de charges financières.

Compte tenu du remboursement d'un prêt-relais (arrivé à échéance) de 210 000 € et de la mise en place d'un nouveau prêt-relais de 230 000 €, l'encours de la dette au 31/12/2022 s'élève à 950 000 € sur ce budget annexe. Cet encours est en hausse de 20 000 € par rapport à celui de fin 2021.